

MBA spécialisé

management de la sécurité

de l'École des officiers de la gendarmerie nationale



Colloque - débat
1^{er} mars 2017 - PARIS

**Entre jihad et radicalisations,
quelles réponses à la violence ?**

14h00 Ouverture du colloque par le général d'armée Richard LIZUREY P.4

14h15 État des lieux : du terrorisme aux terrorismes

Les tendances de fond P.8

par Alain BAUER CNAM

**Connaître la situation,
une exigence permanente** P.11

par Alain CHRISTIENNE DRM

**Forces et faiblesses des entreprises
face au contexte du terrorisme** P.13

par Cyril NGUYEN Amundi

Pierre SERVENT France 2



animé par

Historien et politologue de formation, ancien journaliste de *La Croix* et du *Monde*, Pierre SERVENT est spécialiste des questions de « défense et de stratégie ». Il travaille aujourd'hui en « free lance » pour un grand nombre de médias audiovisuels et écrits. Il intervient notamment dans l'émission « C dans l'air » sur France 5, sur France 2, BFM-radio et BFM-TV, Europe 1, etc. Il coprésente sur France 2 avec Julian Bugier les « spéciales » consacrées aux grands événements militaires.

Il a été dans le passé le premier porte-parole du ministère français de la Défense. Auteur d'une douzaine d'ouvrages politiques et historiques, primés et traduits en plusieurs langues, il a enseigné à l'École de guerre pendant 20 ans.

Il a publié en 2016 le best-seller (classement de *l'Express*) « Extension du domaine de la guerre » (Robert Laffont) et son premier roman : « Le testament Aulick », chez le même éditeur. En 2017, aux éditions Perrin, il publie « Les présidents et la guerre : 1958-2017 ».

Colonel de la réserve opérationnelle, il a servi comme officier dans les Balkans, en Afghanistan et en Afrique. Il est notamment officier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre national du Mérite, titulaire de la Croix de la valeur militaire avec citation.

16h15 Évolution et traitement de la menace internationale et au plan national

**Panorama international
du traitement de la menace** P.15

par Pascal CHAIGNEAU HEC

La révolution des modes opératoires

P.18

par un officier supérieur du GIGN Gendarmerie

**Panorama national du traitement
de la menace** P.20

par Philippe MIGAUX Sciences Po Paris

**Vers un positionnement stratégique
de la fonction sûreté en entreprise ?**

P.22

par Alain JUILLET CDSE

**La réponse cyber à la menace
de la radicalisation** P.24

par Rémy FÉVRIER CNAM

Armelle CHARRIER France 24



animé par

Journaliste exerçant depuis 20 ans, Armelle CHARRIER s'est spécialisée dans les questions de relations internationales et de géopolitique depuis 15 ans.

Elle suit au quotidien les enjeux entre les pays de tous les continents, avec un intérêt marqué pour l'Iran, le Moyen-Orient, les pays du Golfe, le Proche-Orient. Elle porte aussi une attention particulière à tous les sujets liés aux questions militaires et au terrorisme.

Ses fonctions actuelles à France 24 l'amènent à intervenir à l'antenne en direct. Elle intervient dans des reportages relatifs à l'actualité géopolitique ou le déploiement des unités face à l'organisation état islamique. Elle est aussi présentatrice pour l'émission « L'entretien », 15 minutes d'interview avec des personnalités.

Diplômée de l'École Supérieure de Journalisme, Armelle CHARRIER a été Maître de conférence à SciencesPo, auditrice puis cadre de l'IHEDN (2011 et 2012).

Depuis 2014, elle anime des débats géopolitiques au sein du think-tank The kitSon.

18h15 Discours de clôture par le général d'armée (2S) Marc WATIN-AUGOUARD P.26



général d'armée Richard LIZUREY DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA GENDARMERIE NATIONALE

par le

Ouverture du colloque

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un honneur particulier de vous accueillir au deuxième colloque du MBA spécialisé « Management de la sécurité » de l'EOGN, en cette prestigieuse enceinte de l'École Militaire. Je vous remercie Générale de vos mots d'accueil et vous adresse d'ores et déjà mes félicitations pour l'organisation de ce temps fort.

Je souhaite tout d'abord, pour faire suite au succès du MBA que tu as évoqué, adresser ma reconnaissance aux professeurs du MBA spécialisé :

- M. le professeur Pascal CHAIGNEAU, titulaire de la chaire de géopolitique ;
- M. le professeur Alain BAUER, titulaire de la chaire de sciences policières et criminelles ;
- M. le professeur David NACCACHE, titulaire de la chaire de droit et expertise judiciaire en informatique ;
- Mme le professeur Véronique CHANUT, titulaire de la chaire de management ;
- M. le professeur Jean-Louis SCARINGELLA, en charge du module Management des risques ;
- M. Frédéric DEBOVE, en charge du module acteurs, enjeux et problématiques de la sécurité intérieure ;
- M. le colonel (R) Rémy FÉVRIER, en charge du module défis sécuritaires contemporains.

J'inclus également l'ensemble des professeurs associés, dont la qualité, le nombre et la diversité sont à la fois les preuves et les garants de la réussite et de l'avenir de ce MBA.

Je remercie également les deux établissements d'enseignement supérieur qui nous accompagnent dans cette démarche, HEC, dont le directeur est représenté ici par le professeur Chaigneau ; et l'université Paris II Panthéon-Assas.

Je remercie enfin les intervenants de ce colloque, universitaires, chercheurs, hauts dirigeants civils et militaires, spécialistes du renseignement, experts d'unités opérationnelles qui vont apporter leur analyse et leur expérience aux travaux d'aujourd'hui. Pour finir, merci sincèrement à vous toutes et tous. L'assistance que vous formez, variée et nombreuse, est un encouragement pour l'avenir mais aussi, pour nous, une obligation de qualité.

Le thème de ce colloque « Entre jihad et radicalisations, quelles réponses à la violence ? » me semble particulièrement propice à la réflexion, car il permet de nous élever d'une vision parfois trop tactique ou opérative qui restreint notre réflexion sur la lutte contre le terrorisme, vers une vision politique et stratégique qui englobe la lutte contre la radicalisation et ses manifestations violentes.

Une vision qui nous intéresse tous, qui nous concerne tous, et dans laquelle la gendarmerie s'inscrit totalement, de par bien sûr son implication quotidienne contre le terrorisme, via le renseignement ou l'intervention, mais également de par sa structure, son histoire et sa culture. Grâce au maillage dense de ses unités, elle assure en effet la responsabilité de près de 95 % du territoire, combinant approche généraliste (les brigades territoriales), spécialisée (les unités de police judiciaire, de lutte contre les cybermenaces, d'intervention) ou s'adressant à des publics sensibles (les brigades de prévention de la délinquance juvénile) comme aux entreprises (intelligence économique), culture de la proximité.

I- La première difficulté est de définir la radicalisation

En effet, pour résoudre un problème, il faut en définir les termes et les contours. Or nous le savons, le champ est vaste, mal délimité, mouvant. Il est particulièrement difficile d'expliquer ce paradoxe alors que ceux qui s'abandonnent à la folie du fanatisme suivent en fait un raisonnement qui, au moins pour eux, est rationnel.

Pour borner le sujet, je m'en tiendrai à une définition littérale, qui définit cette radicalisation comme un ensemble de comportements qui découlent d'une interprétation stricte des principes d'un système, qu'il soit politique, religieux ou économique. La radicalisation djihadiste, qui nous occupe aujourd'hui, peut donc se définir comme la volonté de remplacer la démocratie par une théocratie basée sur la loi islamique, en ayant recours à la violence et aux armes.

Mais la radicalisation de la pratique religieuse est-elle synonyme d'une radicalisation djihadiste ? Constitue-t-elle forcément un passage obligé, dans une sorte de progressivité de la radicalisation ?

La « matière première », nous l'avons constaté aux cours des attentats qui nous ont frappés, est d'une variété immense : nous faisons face aussi bien à des groupes structurés, équipés, qu'à des individus qui pour X raisons s'engagent seuls dans la voie de l'acte extrême.

Nous avons affaire à des ressortissants français ou étrangers, à des personnes utilisant des armes de guerre ou au contraire qui utilisent tous moyens à la disposition du grand public pour créer la terreur, à des individus qui peuvent être extrêmement mobiles, aussi bien sur le territoire national qu'au delà de nos frontières. Nous avons enfin affaire à un volume en constante progression, ce qui nous pose des questions très pratiques : comment suivre toutes ces personnes, comment détecter dans la masse les risques de passage à l'acte (du signal faible au signal fort) et comment, dans la durée, parvenir à juguler cette contagion ?

Cela impose une action au cas par cas, parfois presque chirurgicale, une approche multidisciplinaire et donc l'implication de nombreux acteurs, dépassant largement le cadre de l'action publique.

II- Qui peut et qui doit apporter les réponses ?

L'hétérogénéité du phénomène de radicalisation, dont on peut dire qu'il est tout aussi inquiétant que les actes terroristes en eux-mêmes, car latent et souvent enraciné, place les forces de sécurité, et donc la gendarmerie, en première ligne pour lutter contre ce phénomène.

Nous ne sommes pas restés impuissants ni inactifs : le gouvernement a fait voter quatre lois qui nous ont donné de nouveaux moyens et de nouvelles prérogatives.

Je pense à l'EMOPT, qui a permis de mettre en synergie, sous l'égide des préfets, les compétences de chacun des services en charge du renseignement au sein du ministère de l'Intérieur. 12 000 personnes radicalisées sont aujourd'hui suivies par ce service, dont un millier par la gendarmerie (650 en chef de file, 350 en service concourant).

De notre côté, nous avons également adapté nos structures (sous-direction de l'anticipation opérationnelle, centre de lutte contre les criminalités numériques, participation accrue au sein du service central de renseignement territorial), nos unités (des pelotons de surveillance et d'intervention mieux équipés et mieux formés dits « PSIG Sabre »), nos modes d'action (contrôle accru des flux, renforcement de la proximité, participation aux groupes d'évaluation départementaux) et notre formation.

Mais s'en tenir à cette vision « sécuritaire » de détection, de suivi et d'intervention n'est qu'une partie, certes indispensable, de la réponse. Nous ne gagnerons pas par le nombre de personnes interpellées, notre victoire se caractérisera par le nombre d'années de violence que nous épargnerons à notre société.

Je pense que nous pouvons nous inspirer de la lutte contre la délinquance : elle ne fonctionne de façon pérenne que lorsque toutes les parties prenantes (éducation nationale, services sociaux, élus, monde associatif, forces de l'ordre, pouvoirs publics, Justice, Santé) s'engagent côte à côte et œuvrent dans le même but. La lutte contre la radicalisation nécessite la mobilisation de tous les acteurs : c'est réaffirmer le contrat social qui nous lie, c'est redonner envie d'être pleinement citoyen, il importe donc que tout ce qui fait la Cité y prenne sa part.

Toutes les actions que nous pourrions mener n'auront qu'une efficacité de court terme sans une politique « d'approche globale » qui les définisse et leur donne un sens. Reste à définir lequel, et c'est l'esprit qu'il me semblera utile de cultiver au cours de ce colloque.

III- Comment pouvons-nous lutter contre les radicalisations et contre la violence ?

Que peut offrir notre société à un individu qui prend la voie de la radicalisation ? Comment influencer sur la conscience des personnes qui s'engagent dans une voie dont c'est justement le caractère extrême qui en fait l'attraction ?

Quelle cohérence donner à une réponse qui impliquera obligatoirement l'action publique, le Droit, l'éducation, la prévention, l'intégration ?

Où pouvons-nous agir ? Dans quels cercles apporter les réponses ?

Nous devons prendre en compte nécessairement l'espace national et international (Europe, bande sahélo-saharienne et Moyen-Orient).

La tâche est rendue difficile car nous sommes face aussi bien à un terrorisme « d'importation » qu'à une violence « résidente », sans distinction de territoire, ce qui rend d'autant plus importante notre action de proximité.

C'est en premier lieu le rôle de l'action publique : détection précoce, exploitation des signaux faibles, mise à profit des liens qui peuvent exister entre délinquance, radicalisation et terrorisme. Pour cela, la connaissance des tendances de fond, mais aussi de l'évolution des modes d'actions est indispensable.

Mais les acteurs privés ont également un rôle à jouer pour garantir la sécurité des usagers.

Dans ce domaine, il est nécessaire de mettre en cohérence le recrutement, le suivi, la détection, l'action administrative mais aussi judiciaire.

Enfin, la question se pose de l'action dans le cercle intime : nous le savons, Internet est un des principaux vecteurs de radicalisation et de propagande. Il permet de diffuser les idées en s'affranchissant des distances, des frontières, des âges, des cultures et des milieux sociaux. L'État et la gendarmerie s'emploient à toucher les proches, les familles : c'est le numéro vert de signalement, le site « stop djihadisme », ou l'action de certaines unités comme les brigades de prévention de la délinquance juvénile qui s'impliquent dans l'aide aux familles confrontées à ce phénomène. C'est enfin l'enjeu

majeur de la maîtrise de l'espace cyber, mais c'est aussi la question de la préservation de la vie privée et des libertés individuelles.

De nombreuses questions et enjeux sont ainsi posés, et la variété des profils, des dangers et des individus est la preuve que la diversité de nos structures n'est pas forcément un défaut. Il s'agit juste d'améliorer encore notre coordination, de décloisonner nos actions lorsque c'est nécessaire, et d'agir dans l'intérêt commun. Pour beaucoup c'est un changement de paradigme : il s'agit de passer de l'ancien « besoin d'en connaître » au nécessaire « devoir de partager ».

L'approche globale me semble primordiale dans ce domaine stratégique de la lutte contre la radicalisation et ses manifestations violentes. L'exercice est difficile et ne date pas d'hier, c'est pourquoi nous ne pouvons passer à côté d'une réflexion commune, pluri-disciplinaire et proche du terrain. C'est la raison d'être de ce colloque.

La gendarmerie, parfaitement légitime dans tous les axes évoqués, est totalement engagée dans ce combat pour notre modèle de société, pour notre sécurité et celle des générations futures. C'est un combat de long-terme.

Je laisse à présent aux intervenants le soin d'apporter leurs réflexions et d'enrichir ce débat nécessaire. Je vous remercie à nouveau de votre présence et vous souhaite d'excellents et fructueux travaux.



Alain BAUER CNAM

par

Professeur de criminologie au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), ancien président du conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales pendant dix ans, Alain BAUER est actuellement président du Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) et du Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques (CSFRS). Titulaire de la Chaire de sciences policières et criminelles du MBA management de la sécurité de l'EOGN, il dispense tout au long du cursus MBA des enseignements sur les phénomènes criminels et terroristes et la criminalité organisée.

Conseiller des plus hautes autorités sur les questions de sécurité et de terrorisme, en France mais aussi à l'étranger (New York Police Department NYPD, Québec et Los Angeles Sheriff Department LASD), il est un expert reconnu des questions pénales et de délinquance, ouvert sur le monde et sur la stratégie.

Il dispense de nombreuses conférences et enseignements à l'étranger (John Jay College of Criminal Justice à New-York, académie de police criminelle de Chine, université de droit de Pékin) et enseigne dans de prestigieux établissements (l'Institut d'études politiques de Paris, l'Institut de criminologie de Paris II, l'université de Paris-Panthéon-Sorbonne, de Paris V - René Descartes, et au centre national de formation à la police judiciaire de la gendarmerie). Auteur de nombreux ouvrages spécialisés qui font référence, il est également éditeur de l'International Journal on Criminology.

Les tendances de fond

Al Qaïda : l'hydre de Lerne¹ du XXI^e siècle

Le Professeur Alain BAUER a ouvert le colloque MBA par une « brutale concision ». Sans ambages, ce dernier est allé au cœur du sujet en entamant son propos par une analogie entre son métier de criminologue et celui de docteur en médecine. Il a ainsi souligné le caractère pathologique du terrorisme islamiste. Selon lui, la dimension clinique est essentielle à prendre en compte pour traiter le phénomène de radicalisation islamiste. Partant de ce constat, le criminologue, à la manière d'un médecin, estime qu'il convient tout d'abord d'établir un diagnostic pour savoir de quoi on parle. Il faut ensuite établir un pronostic pour tenter de se mettre d'accord sur notre capacité à traiter la maladie. Il faut enfin déterminer la thérapie adéquate. Or, c'est lors de cette dernière phase que les divergences les plus notables émergent entre les spécialistes. Le problème étant que les différentes visions ont plus ou moins été vraies, notamment durant la période Al Qaïda qui a été une évolution majeure dans le terrorisme.

Al Qaïda, un outil hybride et mutant

Pourtant, le vrai problème est que nous sommes aujourd'hui principalement confrontés à l'État islamique qui reste un objet terroriste toujours non identifié. Plus nous progressons dans la connais-

sance de ce qu'il a été au départ, moins nous comprenons ce qu'il est en train de devenir. C'est à la fois un outil hybride et mutant. L'Etat islamique connaît une double évolution permanente qui nous empêche de trouver l'antidote efficace. C'est à la fois un outil qui s'est territorialisé, à la différence d'Al Qaïda, et un outil virtualisé qui défend un espace frontalier qui se rétracte tout en étendant son implantation mondiale sous forme de franchise. Nous voyons en effet apparaître en Somalie, en Birmanie, en Libye, ici et là, des groupes terroristes locaux qui n'ont pas de liens particuliers avec Raqqa². Boko Haram en est la plus importante émanation en changeant sa dénomination en « État islamique en Afrique de l'ouest » alors même que ses liens structurels avec l'organisation terroriste centrale n'ont jamais été démontrés.

De la logique de l'hyperattentat à celle des attentats multiples

L'État islamique pose également un problème quant à la nature même de sa logique. Autant F. Heisbourg avait marqué une rupture stratégique majeure en identifiant la question de l'hyperattentat³. Autant, depuis les attentats de novembre, sans parler de Nice, car il s'agit là d'un acte atypique en la matière, nous assistons à une baisse tendancielle du taux de rendement des attentats. Il n'y a jamais eu aussi peu de rendement pour autant de tentatives d'attentats. Nous sommes face à une modification où il n'y a plus quarante ou cinquante terroristes essayant de récupérer des explosifs et des armes lourdes visant à concentrer un maximum de victimes sur un seul lieu. On vise désormais à effectuer un maximum d'attentats sur des lieux différents même s'ils ne font pas de victimes. La mise en scène de l'attentat, la communication et la médiatisation qui en découlent donnent le même résultat qu'il y ait ou non des victimes.

Communication et recrutement : les outils de la déstabilisation actuelle et future

La troisième problématique que pose l'État islamique, est sa formidable capacité à intégrer les outils modernes de communication. Ils reproduisent ainsi les images du consumérisme hollywoodien⁴ avec une détermination d'autant plus grande que c'est la seule "culture" qu'ils connaissent et à laquelle nous sommes particulièrement sensibles car c'est également la nôtre. La communication de l'Etat islamique est en fait double. Il existe une communication qui nous est exclusivement réservée et qui constitue une communication de recrutement, de marketing. Il existe également une communication qui s'adresse à la communauté arabo-musulmane et qui vise à réunir cette communauté sous forme de messages provenant historiquement de l'Islam médiéval.

Ce double processus de communication amène une diversification jusqu'alors inédite des recrutements. Il n'y a jamais eu autant de recrutements. Il n'y a jamais eu autant de femmes, de convertis, de mineurs rejoignant les rangs de l'État islamique. Corrélativement se pose la problématique des revenants. Car, la proportion d'enfants parmi les revenants devrait être très élevée. Or, une partie de ces enfants sont des criminels en ayant commis des homicides, des actes de barbarie et des assassinats.

Ce processus nous amène à une diversité dans la problématique terroriste. Le terrorisme singulier est véritablement devenu un terrorisme pluriel. Les activités des organisations terroristes, dont les modes opératoires et les profils d'opérateurs étaient clairement identifiés, ont totalement changé avec l'État islamique. Cette entité fait désormais tout avec tout le monde : on retrouve ainsi des lions du califat⁵, des soldats du califat⁶, des « lumpenterroristes⁷ » de proximité et des terroristes honteux⁸.

1 Monstre mythologique à plusieurs têtes, qui repoussent une fois coupées, que Hercule vaincra par le feu lors de ses 12 Travaux.

2 Capitale politique et militaire de l'État islamique en Syrie.

3 Logique de concentration de lourds moyens et de nombreuses équipes pour accomplir de puissants et multiples attentats.

4 Processus de communication « zombie » par lequel l'État islamique reprend à son compte dans sa propagande l'attrait exercé par les films d'épouvantes américains.

5 Salariés envoyés en mission exceptionnelle.

6 Sous-traitance.

7 Terroristes qui commettent des actes terroristes avec les moyens du bord.

8 Terroristes qui n'assument pas la fierté qui est naturellement celle d'un opérateur terroriste.

Djihadisation de la radicalité ou radicalisation du Djihad ?

La singularité de l'État islamique entraîne donc des débats au sein de la société. Il existe ainsi un débat franco-français assez étonnant entre les tenants de la djihadisation de la radicalité et les tenants de la radicalisation du djihad. Mais les deux thèses se tiennent, car s'il n'y avait pas d'arrière fond de salafisation de la société, il n'y aurait pas un mouvement aussi important et massif de passage à l'acte du djihad n°5⁹ et la volonté de partir combattre. En même temps, si l'on regarde les profils de chacun de ceux qui ont été identifiés, interpellés ou récupérés par la suite, on se rend compte qu'une importante quantité relève de la criminalité et de la délinquance. Ce ne sont donc plus des militants qui passent à la violence, ce sont des criminels qui passent au terrorisme.

La vraie nature de la radicalisation : la blessure narcissique

Il y a enfin le débat radicalisation – déradicalisation. Ce débat est étonnant car même si l'on peut trouver une définition communément admise de la radicalisation, la réalité est que ce mot ne veut rien dire. En effet, on ne sait pas pourquoi ni comment ni même quelles sont les motivations du processus de radicalisation. Une seule étude existe aujourd'hui en Occident à ce sujet et il s'agit d'une étude journalistique. Une journaliste suédo-britannique musulmane est allée interroger les tenants du premier djihad. A toutes les questions qui leur ont été posées, aucun d'entre eux n'a parlé du voile, de la Palestine, de la question israélienne ou encore de la question russe. Ils ont tous parlé d'une blessure narcissique intime et personnelle qui n'a fondamentalement rien à voir avec quoi que ce soit que nous imaginons pour les déradicaliser. La blessure narcissique est désormais un sujet central et nécessite donc d'être traitée comme telle. La gestion de la quarantaine devient alors fondamentale. Il faut identifier, parmi tous ceux qui sont partis et qui voudraient revenir, ceux qui reviennent parce qu'ils sont traumatisés par cette guerre civile, ceux qui reviennent parce qu'ils seront de braves anciens combattants rappelant leurs exploits mais qui ne commettront jamais rien d'autre et ceux qui continueront délibérément et de manière offensive à vouloir commettre de nouveaux attentats sur notre territoire.

Le ressort profond d'Al Qaïda : le consumérisme

Cette problématique générale est au cœur de la nature même de ce qu'est l'État islamique : un produit de consommation courante qui s'appuie sur les critères de la consommation. L'État islamique produit dans ses propres documents de propagande l'outil ultime qui n'est pas les quarante vierges du paradis d'Allah mais plutôt plus de filles, de femmes, de voitures, de belles maisons et, in fine, de consommation. C'est, en bref, un pur produit de consommation courante selon les critères les plus simples et les plus basiques de la publicité télévisée pour produits que l'on peut retrouver au supermarché. Cette affirmation identitaire et consumériste modifie totalement la vision que l'on peut avoir de ce qu'est le terrorisme et de la manière de lutter contre lui. Ce processus est complexe. Il nécessite de le prendre en compte dans des cycles longs.

Face à l'Hydre : l'appel urgent à la résistance et au combat

En tout état de cause, la France a appris à être vigilante face au terrorisme. Elle a même appris à être résiliente. Elle sait que cela va se reproduire. La seule question qu'il reste est de savoir comment elle peut devenir résistante. L'une des plus grandes curiosités dans la communication publique actuelle sur ces questions est d'expliquer qu'en cas d'attentat, il faut se cacher, prévenir, fuir. Or pour A. BAUER, il manque un dernier acte réflexe fondamental : résister !

9 Le djihad de l'épée.



Alain CHRISTIENNE DRM

par

Né le 13 février 1959 à Brest le contre-amiral Alain Christienne est entré à l'École navale en septembre 1978. À la sortie de l'École d'application des enseignes de vaisseau, il est affecté à bord de l'avis « PREMIER-MAITRE L'HER » comme chef du service missiles-artillerie.

Breveté de l'école de spécialité missiles-artillerie en 1984, il sert comme chef de service sur plusieurs bâtiments avant de rejoindre la division missiles-artillerie au centre d'instruction naval de Saint-Mandrier. Il y assure l'instruction des officiers dans les domaines de la théorie du radar et des conduites de tir.

Promu capitaine de corvette en août 1990, il embarque sur la frégate anti-sous-marine « DUPLEIX » où il dirige le groupement opérations et participe aux opérations de libération du Koweït.

Il prend le commandement de l'avis « COMMANDANT BOUAN » le 24 février 1993.

Breveté de l'enseignement militaire supérieur, il est affecté en 1995 à l'état-major interarmées de planification opérationnelle situé sur la base aérienne de Creil. En 1997, il rejoint la cellule « force interarmées multinationale » du même état-major.

Il sert à partir de septembre 1999 au sein du noyau-clé d'état-major de composante maritime nouvellement créée auprès de l'état-major de la force d'action navale avant de prendre le 25 février 2000 le commandement du bâtiment de commandement ravitailleur « SOMME ».

Il rejoint en septembre 2001 l'état-major des armées où il dirige la section « expérimentation, entraînement et enseignements tirés » de la division « emploi » avant de prendre le 25 juillet 2003 le commandement de la frégate « LATOUCHE-TREVILLE ».

Il occupe de septembre 2005 à septembre 2008 les fonctions d'adjoint à l'amiral commandant la Force d'action navale pour les domaines d'expertise qui lui sont délégués (lutte au-dessus de la surface, lutte sous la mer, guerre des mines, projection de forces...).

Le 12 septembre 2008, il est nommé directeur de la direction interarmées des systèmes et des réseaux d'infrastructure et systèmes d'information de la défense – Toulon, organisme de soutien des unités stationnées en régions PACA, Languedoc-Roussillon et Corse, et rejoint en septembre 2011 la direction centrale de la direction interarmées des systèmes et des réseaux d'infrastructure et systèmes d'information de la défense au poste d'adjoint « capacités ».

Le 1^{er} août 2014, il est nommé sous-directeur de l'exploitation de la Direction du renseignement militaire (DRM).

Le contre-amiral Alain CHRISTIENNE est officier de la Légion d'Honneur, commandeur de l'Ordre national du Mérite, titulaire de la Médaille d'Outre-mer avec agrafes Liban et Moyen-Orient et de la Médaille de la défense nationale, échelon or.

Il est marié et père de quatre enfants.

Connaître la situation, une exigence permanente

Comment la DRM s'est-elle adaptée à cette nouvelle vision du terrorisme?

La DRM participe au dispositif national du renseignement articulé autour du Coordonnateur national du renseignement (CNR) aux côtés de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), de la Direction du renseignement et de la sécurité de la Défense (DRSD), de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSi), de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) et de Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN). Ce dispositif permet un

meilleur partage des savoir-faire et des informations, dans le respect du périmètre de responsabilités dévolu à chaque service. Membre de la communauté française du renseignement, la DRM contribue, aux côtés des autres services de renseignement, à la lutte contre le terrorisme.

La DRM est chargée du recueil de l'information, de son analyse et de la diffusion du renseignement vers les armées, les forces en opérations et les organismes centraux de la défense. Elle a été créée à l'initiative de Pierre JOXE il y a 25 ans pour rassembler les différents services de renseignement des armées. Elle est composée de trois sous-directions : recherche, exploitation et appui.

Depuis 2014, la lutte contre Daesh est l'une des priorités de la DRM. Les déplacements de ces groupes terroristes montrent leur refus de reconnaissance des frontières étatiques. Daesh s'est d'abord installé en Irak puis en Syrie puis s'est étendu avec des allégeances actives et politiques marquées par des attentats terroristes. Daesh et al-Qaïda sont également présents sur le théâtre africain, mais il n'y a aucun lien avéré entre Boko Haram et Daesh. En revanche, les Peuls maliens se sont rebellés et connaissent une convergence d'intérêts avec les activités terroristes d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) comme de Daesh. Certains pourraient commettre des actes terroristes en France, à partir d'une population musulmane initialement non radicalisée, mais terrorisée par les actions de groupes tels qu'Ansar Eddine. Ce phénomène n'était pas présent au centre du Mali au déploiement de l'opération Serval.

Pour faire face à la montée en puissance de Daesh et des groupes violents non étatiques tels que Boko Haram, ou AQMI, la DRM s'est adaptée et a évolué au sein même de sa structure. Ainsi, pour permettre une réponse tactique adaptée et efficiente, elle a créé le Centre de contre-terrorisme d'intérêt militaire (C2TIM) le 1^{er} septembre 2014. Il vise plus particulièrement l'arc de crise sahélo saharien, le Moyen Orient et les pays en crise prioritaire. Le C2TIM permet de sortir des modes d'action habituels, en s'intéressant plus particulièrement aux nouveaux modes d'action, comme les engins explosifs improvisés (IED). Il permet également de travailler sur les opérations spéciales à l'aide du plateau d'appui renseignement aux opérations spéciales. Il traite exclusivement des opérations dites non conventionnelles, centrées sur les cibles d'intérêts, définies principalement comme les têtes des mouvements non étatiques violents.

Au niveau stratégique, le Bureau anticipation analyse systémique travaille également sur les mouvements sus cités. Une réorientation des études a eu lieu depuis 2014, pour s'adapter à la menace et tenter d'apporter une réponse opérationnelle appropriée. Ce bureau a pour priorité d'orienter les troupes sur le terrain et de conseiller les responsables politiques dans leurs décisions d'engagement en OPEX.

Il faut également souligner les révolutions technologiques auxquelles nous sommes confrontés. Le big data est omniprésent. Ainsi, le Centre de renseignement géospatial interarmées permet de mettre en évidence sur une carte de façon dynamique les différentes évolutions et connexions électromagnétiques géolocalisées. Cela permet de mettre en exergue l'utilisation du big data par les mouvements violents.

Enfin, le centre de renseignements et d'analyse cyber, travaillant sur le big data et la cyber défense de toutes les opérations d'influence repérées, complète cette restructuration de la DRM.

Pour conclure sur cette adaptation, la DRM représente un des 6 services de renseignement français. Pour être efficace, ces services collaborent de manière active.

Cette collaboration permet ainsi des échanges de renseignements entre les services, tels que la DGSI. Cette transmission du renseignement assure ainsi le recoupement des informations, processus indispensable pour garantir aux unités de terrain des renseignements exacts sur la menace, garantissant ainsi la réussite de leur mission et leur sécurité.



Cyril NGUYEN Amundi

par

Nommé directeur sûreté sécurité et prévention du Crédit Agricole en 2011, monsieur Nguyen a également travaillé comme directeur sécurité au sein du groupe Nestlé France de 2008 à 2011, au sein du groupe informatique Tech Data de 2005 à 2008, et au ministère de la Défense de 1993 à 2005. Titulaire d'un Master informatique et sécurité délivré par l'Université de Marne-la-Vallée, monsieur Nguyen est auditeur de la 21^e session nationale de sécurité à l'INHESJ. Officier de réserve de la gendarmerie, il est diplômé du MBA spécialisé management de la sécurité de l'École des officiers de la gendarmerie nationale.

Forces et faiblesses des entreprises face au contexte du terrorisme

1- La poussée du fait religieux dans les entreprises

La poussée du fait religieux dans les entreprises est une réalité à laquelle les managers doivent être préparés. L'expression religieuse n'est en rien interdite, mais elle ne doit pas venir perturber l'activité et le fonctionnement de l'entreprise. Face au phénomène de radicalisation, les entreprises se trouvent confrontées à un nouveau problème puisqu'il faut désormais continuer de tolérer les faits religieux au travail, tout en assurant la sécurité des salariés et des clients au regard de la radicalisation. L'on voit alors apparaître un nouvel enjeu pour les directeurs de sécurité et de sûreté.

Une étude menée auprès de 1 004 entreprises permet de mettre en avant qu'en 2016, 65 % des managers ont été confrontés au fait religieux, contre 14 % en 2014. Il s'agit principalement de demandes d'absences pour des fêtes religieuses, et de demandes d'autorisation de port de signes ostentatoires. 9 % des situations arrivent aujourd'hui à un blocage. Selon l'étude, 41 % des personnes sont plutôt opposées à l'acceptation de congés pour fêtes religieuses. 71 % sont plutôt opposées à des demandes de réaménagement du temps de travail pour un motif religieux. 67 % sont plutôt opposées au port des signes ostentatoires dans l'entreprise. Ces chiffres démontrent bien que le fait religieux grandissant en entreprise amène des questionnements des salariés, que les managers doivent prendre en compte dans leur gestion.

2- Les similitudes

L'entreprise est confrontée à l'expression du fait religieux de plusieurs façons :

- Elle peut être un lieu de prosélytisme militant et contestataire ;
- Elle peut être un lieu où se développent des trafics qui alimentent la cause radicale ;
- Elle peut être un lieu qui fournit la logistique ou les moyens de commettre des attentats.

L'entreprise joue un rôle crucial dans la détection des phénomènes de radicalisation. C'est non seulement son devoir de protéger ses salariés et clients, mais c'est également un acte citoyen qu'elle se doit d'accomplir en tant qu'acteur économique participant à la sécurité nationale.

Les entreprises présentent des similitudes face au fait religieux. En effet, en décidant d'agir face au fait religieux dans leurs enceintes, elles font face au risque d'être jugées comme discriminatoires. Puisqu'il est un pouvoir régalien d'assurer la sécurité nationale, la prise en compte du risque de radicalisation par les directions pourrait faire craindre des dérives discriminatoires. Dans la plupart des cas, on observe d'ailleurs une montée des tensions relationnelles, un prosélytisme plus ou moins agressif créant une rupture dans l'organisation de l'entreprise, la crainte de certains acteurs d'aborder le sujet du fait religieux par peur de représailles, ou encore le positionnement ambiguë de certaines organisations syndicales. Il est donc du devoir des managers de s'intéresser dès aujourd'hui au fait religieux qui peut venir toucher leurs équipes, afin de garder la main sur la gestion des phénomènes pouvant apparaître.

Le principe de laïcité permet de définir un cadre qui autorise le recours à certains moyens préventifs pour sécuriser la montée de ce fait religieux en entreprise, comme par exemple avec le criblage.

3- Les différences de gestion selon le type d'entreprise

La prévention contre les risques terroristes est envisagée de différentes manières selon le type et les moyens de chaque entreprise.

Pour appréhender cette problématique, on peut classer les entreprises en trois types : les entreprises publiques ou privées ayant une délégation de service public, les entreprises de droit privé non opérateur d'importance vitale (OIV), et les entreprises OIV.

Concernant les entreprises publiques ou privées ayant une délégation de service public, la laïcité est la règle. Bien qu'étant imparfaite, elle permet de recourir officiellement à des moyens préventifs pour lutter contre le terrorisme comme le criblage par les autorités compétentes. La méthodologie de détection et d'identification de la radicalisation est opérée conformément aux directives du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation, et selon des indicateurs de basculement qu'il propose.

Concernant les entreprises de droit privé non OIV, il existe seulement le règlement intérieur. Cependant, même dans son règlement intérieur, l'entreprise ne peut interdire au salarié d'avoir une conviction religieuse, car il s'agit d'un droit primaire. En revanche, l'employeur peut instaurer un cadre, de manière à ce que les convictions de chacun n'entachent pas la bonne marche de l'entreprise. Ainsi, il peut intervenir s'il estime que les règles d'hygiène et de sécurité ne sont pas respectées ou encore si le droit d'expression vient à servir le prosélytisme. Quant aux entreprises OIV, elles sont naturellement mieux armées pour faire face aux risques terroristes. Il existe d'une part des dispositifs de criblage qui permettent de détecter les individus susceptibles de se radicaliser. D'autre part, les directeurs sûreté et les directeurs des ressources humaines suivent des formations dispensées par la Direction Générale de la Sécurité Intérieure. Ces formations permettent aux managers, à la fois de savoir détecter un type de comportement déviant et de savoir par quels moyens et à quelle personne signaler cet individu.

4- Les propositions du Club des directeurs de sécurité et de sûreté des entreprises (CDSE)

Pour lutter contre les risques terroristes en entreprise, le CDSE propose deux mesures.

La première mesure vise à créer un réseau d'interlocuteurs habilités et de confiance qui serait constitué des directeurs sûreté des entreprises. Ce réseau aurait pour but d'échanger avec les services de l'État. Les entreprises utiliseraient ce lien pour faire remonter plus librement à l'État des informations sur les individus à risque. Ce dernier, quant à lui, pourrait informer les directeurs sûreté sur la menace en temps réel. Dans le but de partager des informations classifiées, ce processus serait conditionné par l'habilitation secret défense des directeurs sûreté.

La deuxième mesure vise, quant à elle, à mettre en place des « think tank » constitués de membres du CDSE, de représentants des ressources humaines et d'experts en droit du travail. Ces groupes de réflexion réunis à l'initiative de l'État, formuleraient des propositions pour influencer l'évolution du droit du travail.



Pascal CHAIGNEAU HEC

par

Professeur des Universités (classe exceptionnelle) à Paris V Sorbonne-Paris-Cité, Pascal CHAIGNEAU est Directeur du Centre HEC de Géopolitique, directeur scientifique du double diplôme HEC-Sciences Po et de la Prep ENA d'HEC, Senior adviser pour l'executive MBA HEC, il est Professeur référent du Groupe HEC auprès de la Gendarmerie Nationale.

Conseiller du Commerce extérieur de la France, il a été dix ans administrateur de Radio France Internationale. Titulaire de la spécialité de droit international du Barreau de Paris, il est arbitre international.

Professeur invité dans plusieurs Universités étrangères, il est lauréat de l'Institut de France, Prix Vernimmen 2012 d'HEC, Docteur honoris causa de l'Université de Richmond (USA) et a été élu à la British Royal Society of Arts. Il est Docteur ès Lettres (Paris X), en Droit (Paris XI), en Sc. Politique (EHESS) et en économie du développement (Paris I).

Pascal Chaigneau est Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite et Commandeur des Palmes Académiques.

Expert relations internationales au sein de la Marine Nationale, il est Capitaine de Vaisseau dans la Réserve Opérationnelle et Officier du Mérite Maritime.

Il est Directeur de la Chaire de Géopolitique du MBA spécialisé de l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale et Directeur de travaux à l'Ecole de Guerre.

Panorama international du traitement de la menace

Le territoire contrôlé par l'État Islamique diminue depuis la prise de Kobané. Il s'agit d'une rupture majeure qui vient mettre fin à une phase d'extension qui a duré plus de deux années.

Devant la réduction du « califat » en Iraq et en Syrie, l'État Islamique cherche à se réorganiser et à maintenir son aura. Pour ce faire, il adopte un nouveau modèle d'organisation, basé sur des « franchises » via des allégeances dans le monde musulman (Boko Haram est ainsi devenu l'État Islamique en Afrique de l'Ouest).

Cette intervention a pour objectif de faire un état des lieux de la lutte contre Daech, d'expliquer les différentes positions adoptées par les acteurs internationaux avant de terminer par l'analyse de la position française.

I – Etat des lieux : les points chauds de la lutte contre Daech.

La Syrie et l'Iraq constituent toujours le front principal du conflit. Les évolutions des derniers mois sur le terrain montrent clairement un recul des forces armées de l'État Islamique. La poche d'Idlib ne représente guère plus qu'un élément résiduel, un îlot isolé qui peine à résister tandis que tout laisse à penser que la bataille de Deir Ezzor sera le Stalingrad de ce conflit.

L'administration américaine est consciente de ce recul territorial et se prépare déjà à effectuer une transition concernant ses modes d'actions, estimant qu'il s'agira bientôt de traiter une menace insurrectionnelle sur le modèle de la guérilla.

Il faut cependant garder à l'esprit que certains acteurs internationaux ne souhaitent pas voir disparaître complètement les troubles dans la région. En effet, l'existence d'une menace islamiste sunnite permet à l'Iran de se placer au sein de la communauté internationale comme un partenaire ou, à minima, de sortir du cercle des états qualifiés d'infréquentables.

De son côté, la Russie voit dans l'existence d'une menace au Moyen-Orient une opportunité géopolitique permettant de renforcer sa présence dans la zone. A ce titre, l'éradication définitive des troubles au Moyen Orient n'est pas envisageable à court terme (et ce pour une raison pratique simple : les forces de la coalition n'ont pas encore franchi le Tigre et sa rive ouest constitue un réservoir de combattants locaux).

Au Yémen, la situation se révèle extrêmement compliquée au regard du nombre d'acteurs présents à l'échelon local. Après avoir créé une zone d'extrême fragilité, l'Arabie Saoudite voit la situation échapper à son contrôle et craint désormais le retour de bâton. L'étude de la typologie des groupes et mouvances sur place montre que leur cadrage idéologique ne correspond pas pour tous au salafisme saoudien.

L'Egypte, de son côté, est vue comme une zone de départ de migrants vers l'Europe tandis qu'Al-Sissi négocie, depuis Moscou, des passages portuaires pour Alexandrie.

Le Tchad, qui a longtemps constitué la principale force africaine de lutte contre les débordements des divers groupes ayant fait allégeance à l'Etat islamique au Sahel, est à présent en proie à une grande instabilité du fait du choc pétrolier. C'est le nouvel état malade de la zone. L'évolution de la santé économique et politique de l'état tchadien sera un paramètre important de l'équation de la stabilité de l'Ouest africain.

A l'est de la zone de l'Irak et de la Syrie, de nombreuses mouvances islamistes font allégeance à Daech depuis plusieurs mois. L'Afghanistan, le Pakistan et le Bangladesh sont principalement concernés. Cette zone correspond au califat Corassan pour l'Etat Islamique. Cette expansion de la menace via ce système de franchise vers l'Est était passée inaperçue jusqu'ici. Pour autant, le ministre des affaires étrangères russe, M. Sergueï Lavrov, a engagé un dialogue avec les principaux états concernés depuis juillet 2016 afin de surveiller cette excroissance. L'administration russe va au-delà de la simple observation du phénomène mais souhaite réagir rapidement afin de contrer l'expansion voire d'éradiquer la menace.

Néanmoins, penser que l'ensemble des groupes islamistes en présence représente un ensemble soudé serait une erreur. Le Bangladesh en est l'exemple parfait puisqu'il est le théâtre d'une lutte entre différents mouvements depuis les attentats de Dacca en 2016.

L'Inde présente également un certain nombre d'incertitudes. Les différents verrous de la société indienne semblaient la préserver de la problématique islamiste mais l'expansion rampante de Daech dans la région couplée à des revendications salafistes laisse penser que les verrous ont peut être sauté.

Enfin, pour l'Europe, la question des Balkans revient sur le devant de la scène. L'arc balkanique, le nord de la Bosnie au premier plan, est aujourd'hui une zone privilégiée par l'Etat Islamique pour ses trafics et transits d'hommes et d'armes.

II – L'appropriation du sujet par les acteurs étatiques

L'Etat islamique est le problème fondamental et non une partie de la solution. Voici la ligne directrice de l'administration Trump, en rupture avec son prédécesseur. Cela s'est vu confirmé lors de la réhabilitation du Général J. Matis qui avait été limogé par l'administration Obama pour ses positions à contre-courant sur le sujet à l'époque. Le président Trump a intégré ce chef militaire dans son administration afin de traiter le problème Daech. Cette nouvelle attitude de la part du président Trump vise aussi à justifier une augmentation de 8 % du budget de la défense américaine, ce qui reviendrait pour la France à doubler son propre budget de défense ! A plus long terme, plusieurs pistes nous laissent penser que les États-Unis reverront leur discours. A savoir, effectuer un pivot vers l'Asie en ce qui concerne les problématiques islamistes en dénonçant un arc islamique asiatique, avec comme point de fixation l'Indonésie. Cela pourrait donner place à une islamophobie exacerbée dans un territoire non concerné par cette problématique afin de briser les relations Indonésie-Chine.

L'intervention russe a été déterminante. Prévue par les occidentaux pour le printemps 2016, Poutine a pris de cours les autres chefs d'Etat en intervenant dès septembre 2015. La raison de cette intervention prématurée était pourtant simple : à la fin de l'été 2015, la Syrie était au bord du gouffre. Sans appui extérieur, le régime syrien aurait sans doute sombré dans les semaines à venir. L'intervention russe, via ses frappes aériennes, avait un double objectif : donner de l'air aux troupes syriennes et permettre au gouvernement de se réarticuler tout en évitant la contamination vers le Nord, au Liban. Si les bombardements russes sont très critiqués, il n'en reste pas moins que l'acteur russe traite la menace à sa façon et présente aussi une vision globale de la question en vue de traiter ce problème à long terme. Pour cela, la Russie n'hésite pas à solliciter la Chine quand elle l'estime nécessaire pour les grandes décisions du Conseil de Sécurité alors que cette dernière préfère rester dans l'ombre. Mais, si la Chine reste discrète à l'échelle internationale, elle vise à pétrifier la contamination islamique sur son propre territoire.

Autre imprévu qui a son importance et ce d'autant plus qu'il s'agit d'un changement récent, le positionnement de la Turquie. En effet, Ankara a abandonné le double jeu qu'elle menait depuis les débuts du conflit pour s'aligner pleinement sur la vision de ses alliés occidentaux. Ce renversement a fait de la Turquie la cible n°1 de l'Etat Islamique, devant la France. Pour le groupe terroriste, la Turquie a commis l'impardonnable : la trahison.

III – Le positionnement de la France

L'une des problématiques principales de la France concernant la menace islamiste est celle des ressortissants dont elle dispose sur le lieu du conflit. Ainsi, la France compte 689 personnes sur place, dont 293 femmes. Parmi les ressortissants français ayant rejoint la zone de conflit, 248 ont été déclarés mort et 207 sont revenus sur le territoire national. Cela étant dit, il faut avoir à l'esprit que nous représentons une cible pour le terrorisme islamiste pour quatre raisons. D'abord, une cible symbolique, origine de l'idéologie des droits de l'homme. Ensuite, une cible historique, l'épisode colonial étant utilisé, manipulé et détourné à cet effet. Nous sommes aussi une cible opérationnelle puisque nous avons sur notre propre sol des forces appartenant à l'Etat Islamique et nous constituons un réservoir de recrutement privilégié. Enfin, nous représentons une cible tactique, car l'Etat Islamique sait qu'il peut nous atteindre, et ne s'en prive pas. De tout cela, découle un objectif : déchirer le tissu social français. Pour mener à bien cet objectif, l'Etat Islamique vise à générer une islamophobie forte dans la société pour aggraver la situation globale. Si cette question est délicate en France métropolitaine, il est nécessaire de prendre pleinement conscience de la menace qui pèse sur nos territoires outre-mer. Aujourd'hui Mayotte est un incubateur terroriste avec une radicalisation très étendue et encouragée par le financement de l'Arabie Saoudite qui promeut le salafisme en construisant de nombreuses mosquées dans la région.

Face à l'ampleur et la complexité du problème, il faut s'attendre à être régulièrement surpris quant aux évolutions ou expressions de la menace. Néanmoins, nous n'avons pas le droit d'être démunis.



un officier supérieur du GIGN Gendarmerie

par

La révolution des modes opératoires

Une organisation décentralisée

La menace est globale et identique partout dans le monde : Inde, Afrique du Nord, Europe... L'analyse de la menace passe aussi par l'étude des organisations. L'un des leviers de l'action jihadiste est la terreur devant être semée au sein de la population. Tirant les enseignements d'un affrontement militaire direct avec l'Occident de manière générale, les groupes jihadistes ont adopté un mode d'organisation décentralisée reposant principalement sur une « main d'œuvre » locale, planifiant leurs opérations selon une approche coût-efficacité. Les acteurs agissent majoritairement en petites cellules (de 1 à 3 ou 4 combattants) selon le concept d'opération du « solo jihad » défini notamment par Abou Moussab al Sourî dès 2004. Cette faible empreinte opérationnelle gêne les services de renseignement.

Les caractéristiques de la menace

Les organisations terroristes jihadistes diffusent un corpus idéologique justifiant les actions à venir, une méthodologie en vue de planifier les opérations ainsi que des recettes, des « trucs et astuces » et autres retours d'expérience. Tous ces éléments sont aisément accessibles via l'Internet. Ils sont dorénavant traduits en de très nombreuses langues, allant au-delà de l'arabe et de l'anglais, principaux vecteurs de communication jusqu'en 2005/2006.

L'analyse des modes opératoires conduit à considérer l'action suicide comme privilégiée par les groupes jihadistes pour différentes raisons. Au plan de la sécurité opérationnelle, une telle action réduit les risques de voir dévoiler aux services de police certains éléments confidentiels. Au plan opérationnel, le nombre de victimes est optimisé pour un « investissement » humain limité de la part des groupes terroristes. Au plan du recrutement enfin, le concept de martyr participe du mythe entourant les actions jihadistes permettant d'attirer des volontaires et donc d'inscrire l'affrontement dans le temps long. Les chiffres sont éloquentes : ainsi, pour la seule année 2016, Daesh a conduit plus de 1 100 opérations de ce type en Irak ou en Syrie. Un tel volume de volontaires démontre que la ressource est importante et que ceux-ci n'appartiennent pas à la seule catégorie des individus faibles psychologiquement.

L'Europe est en cœur de cible pour diverses raisons. L'économie est tout particulièrement visée par les groupes jihadistes qui tentent ainsi de déstabiliser les pays occidentaux en général.

Les retours d'expérience tirés à l'issue de chaque opération ou tentative permettent de standardiser les méthodes de planification, d'entraînement, de préparation ou les modes opératoires et surtout d'optimiser les actions selon une approche « coût vs. efficacité ».

Les États face aux tueries planifiées

Parmi les modes opératoires qui ont le plus bousculé les organisations prévalant jusque récemment, il est nécessaire de s'appesantir sur les tueries planifiées. Celles-ci s'articulent en 3 phases. La première est celle au cours de laquelle les djihadistes exécutent un maximum de victimes pendant les tous premiers instants de la crise. Ensuite, vient une phase de retranchement servant à la diffusion d'un message à plusieurs niveaux. Au cours de cette intervalle, quelques individus peuvent être maintenus vivants afin de perturber le processus de prise de décision et les organisations mises en place par les unités d'intervention, formatées et se préparant à gérer des prises d'otages. Enfin, au cours de l'ultime phase, les djihadistes meurent en conduisant un assaut contre les forces de sécurité, suivant en cela, les préceptes définis au XII^e siècle par Ibn Taymiya.

Ce type de crise se caractérise par une cinétique rapide. La difficulté repose par ailleurs sur le « brouillard de la guerre » ainsi que le montre l'analyse des attentats survenus en France mais également à l'étranger : les faits démontrent en effet que lors d'une attaque à cinétique rapide, les forces de l'ordre sont dans l'incapacité de comprendre ce qu'il se passe dans les premiers instants de la crise, rendant délicate une réponse adaptée. L'efficacité de celle-ci repose sur la nécessité de disposer d'un cadre légal rénové ainsi que sur une refonte des doctrines, des organisations ou des moyens déployés. L'absolue nécessité d'engager rapidement les services de secours au milieu de ce qu'il faut bien appeler un champ de bataille bien que situé en plein cœur de Paris ou Bruxelles, n'est pas sans poser certaines difficultés. Cette imbrication des organisations, des services de secours et des unités d'intervention est pourtant l'une des clés du succès en cas d'attaque terroriste majeure.



Philippe MIGAUX Sciences Po Paris

par

Commissaire divisionnaire de police, il est docteur en Ethnologie et a une longue expérience de l'action opérationnelle en Europe, en Asie, en Moyen Orient et en Afrique. Chercheur sur les conflits asymétriques, il est maître de conférence depuis 2008 à Sciences-Po Paris, expert sécuritaire, depuis 2010 pour l'Union Européenne (Sahel et Yémen) et, depuis 2013 pour l'Organisation des Nations-Unis (phénomènes jihadistes).

Conférencier en France et à l'international, il est l'auteur d'une dizaine d'essais. Son dernier livre « Le jihadisme : le comprendre pour mieux le combattre » a été publié en 2015 chez Plon.

Panorama national du traitement de la menace

I) Les strates de la stratégie combattante du modèle Al Qaida

La stratégie combattante d'Al Qaida peut se décomposer en quatre étapes, qui ont rythmé son développement depuis ses origines jusqu'à aujourd'hui.

De 1996 à 2001, Al Qaida connaît tout d'abord une période de « jihad clandestin ». Sa particularité tient en sa capacité à frapper un coup très puissant tout en étant incapable de prendre le pouvoir. Durant ces années de construction du mouvement, Ben Laden ne formule pas de revendication mais il se concentre sur la construction d'une organisation centrale combattante et à la désignation de l'ennemi prioritaire, d'abord l'ennemi proche, puis à partir de 1998 l'ennemi lointain.

En juin 2001, le livre d'Ayman Al Zawahiri intitulé « Les cavaliers sous la bannière du Prophète » marque un tournant dans l'histoire du mouvement. Dans cet ouvrage, l'auteur appelle en effet les sympathisants internationaux du jihad à rejoindre le combat d'Al Qaida en créant des organisations régionales. Il insiste sur le fait que le principal but des attentats doit être l'effet psychologique sur la population. Il préconise également de viser des cibles économiques et d'utiliser le mode opératoire des attentats suicides.

Mai 2006 est une date clé dans le développement du groupe Al Qaida. C'est en effet la date de publication du livre du théoricien Abu Mussab Al-Syri, « Appel à la résistance islamique mondiale », qui prône la multiplication d'attentats réguliers dans les pays occidentaux, avec pour but ultime de faire ostraciser la communauté musulmane en Occident et de développer les affrontements intercommunautaires pour aboutir à la guerre civile. Pour parvenir à cet objectif, il déconseille le contact avec les organisations régionales et préconise plutôt de travailler au niveau local, en créant un groupe domestique avec des personnes de confiance.

En janvier 2010, Anwar Al-Awlaki offre aux sympathisants occidentaux une nouvelle capacité de formation en diffusant sur Internet le magazine anglophone « Inspire ». Celui-ci est divisé en deux parties, la première est consacrée à l'apologie du martyre pour favoriser de nouveaux recrutements, la seconde au développement des formations aux techniques de clandestinité et de combat. Anwar Al-Awlaki propose également aux sympathisants désireux de passer à l'action, de conserver un secret total en agissant en « loup solitaire ».

II) Les strates de la stratégie combattante du modèle État Islamique

Tout comme Al Qaida, le groupe État Islamique a lui aussi appuyé sur une stratégie combattante afin de se développer, puis de perdurer. Sa stratégie au départ sanctuarisée, va finalement évoluer, en raison de son échec, et se tourner vers le jihad global.

L'État Islamique s'est avant tout construit comme un sanctuaire territorialisé. En effet, à partir du 29 juin 2014, jour où a été proclamé le califat suite aux conquêtes territoriales du mouvement en Syrie et en Irak, l'objectif est clair : développer le sanctuaire de l'État Islamique sur l'ensemble du Moyen-Orient. Cette stratégie du jihad sanctuarisé se concrétisera notamment par l'émergence d'organisations régionales propres à l'État Islamique à partir de septembre 2014.

Mais la stratégie du jihad sanctuarisé a très vite montré ses limites, suite aux revers militaires subis par l'État Islamique. Se réappropriant le modèle d'Al Qaida, l'État Islamique a ainsi développé, dans un second temps, une stratégie de jihad global et s'est doté d'un puissant appareil extérieur de combat. Aujourd'hui, les troupes qui composent l'État Islamique proviennent en partie des pays occidentaux. Il est à noter que le plus grand contingent de volontaires étrangers est issu de la France : 395 hommes et 295 femmes. 248 sont morts en zone occupée par l'État Islamique, 200 en sont revenus, et 913 personnes ont voulu partir mais n'ont pas réussi.

Au sein de l'État Islamique, les combattants servent avant tout de chair à canon. Mais les dirigeants du groupe terroriste savent aussi exploiter les savoir-faire de leurs recrues. C'est ainsi que de nombreux occidentaux qui ont rejoint les rangs de l'État islamique se retrouvent bien souvent dans des tâches techniques correspondant à leurs compétences (ingénierie, propagande, logistique...). L'État Islamique s'est ainsi construit un réseau clandestin étendu et efficace qui le rend chaque jour plus puissant et nous rend, à l'inverse, chaque jour plus vulnérables.

Conclusion

Aujourd'hui, après plusieurs défaites territoriales, où en est l'État Islamique ?

Le discours des leaders actuels du groupe terroriste est clair : demain, l'État Islamique peut perdre le contrôle des villes en zone syro-irakienne. Mais la fin du proto État ne l'empêchera pas de continuer à mener des actions de guérilla au Moyen-Orient, tout en poursuivant les frappes terroristes contre les pays occidentaux.

La réponse occidentale est cependant efficace face à la menace terroriste grandissante. Pour le cas de la France, 45 attentats ont en effet été évités depuis 2013 et 420 jihadistes sont détenus sur notre territoire.

Pour l'avenir, trois pistes peuvent être envisagées. D'une part, l'Occident peut mettre l'accent sur le renforcement de l'ensemble des contrôles effectués aux frontières de ses territoires. L'idée d'un PNR, « passenger name record », développé dans l'ensemble des pays de l'Europe, s'avère être un deuxième axe de réflexion qui permettrait de réduire toute porosité de nos frontières extérieures. Enfin, il est indispensable de continuer l'échange du renseignement entre les pays occidentaux. Pour être efficaces, les pays européens doivent accepter de travailler ensemble sur les mêmes cibles.

Pour l'avenir, cinq menaces principales peuvent être identifiées et doivent faire l'objet d'une prise en compte efficace et adéquate :

- la question des jihadistes emprisonnés en France ;
- les efforts de l'État Islamique pour renforcer les commandos envoyés depuis la zone syro-irakienne sur notre territoire ;
- le retour des volontaires français de la zone syro-irakienne après la fin des combats et le nouveau problème des femmes et des enfants, dont la majorité est dans une volonté de vengeance ;
- la capacité de l'appareil de propagande de l'EI à garder dans la clandestinité nouvelle un caractère attractif pour les sympathisants en France afin de les inciter à venger les martyrs de Syrie et d'Irak ;
- le ciblage d'expatriés et de touristes français dans les pays où l'État Islamique et Al Qaida, garderont une présence combattante.



Alain JUILLET CDSE

par

Dirigeant de nombreuses entreprises françaises et étrangères avant d'être nommé Directeur du renseignement à la DGSE de 2002 à 2003, il a ensuite occupé jusqu'en 2009 les fonctions de Haut responsable à l'intelligence économique, rattaché au Premier Ministre. Il intègre ensuite le cabinet d'avocats ORRICK en qualité de Conseiller sénior. Il fut élevé au grade de Commandeur de la Légion d'Honneur le 14 juillet 2009.

Depuis le 1er janvier 2011, Alain Juillet est Président de l'Académie d'Intelligence Économique. Il est notamment l'initiateur du Référentiel de formation à l'intelligence économique.

Président du CDSE (Club des Directeurs de Sécurité des Entreprises) depuis 2011, il est l'auteur d'un ouvrage relatif à la sécurité et à la sûreté en entreprise intitulé «Gérer les risques criminels en entreprises», Larcier, 2012.

Alain Juillet intervient dans le module « management des risques » du MBA management de la sécurité de l'EOGN dans lequel il dispense des cours en Intelligence économique.

Vers un positionnement stratégique de la fonction sûreté en entreprise ?

Les entreprises sont confrontées au phénomène de la radicalisation islamiste au même titre que l'ensemble de la société actuelle.

Dans un premier temps il est nécessaire, face à l'évolution actuelle des menaces mondiales et nationales, de :

- 1 - Connaître et comprendre le processus : la plupart des patrons français n'ont pas conscience de la complexité des problèmes qui ne se limitent pas à la simple sécurité « on va contrôler les entrées et puis le problème sera réglé ». La réalité est plus multi-facettes car elle concerne l'intérieur et l'extérieur de l'entreprise.
- 2 - Intégrer la médiatisation du sujet : depuis le 11/09/2001, sous la pression des médias, nous sommes fascinés par le problème du terrorisme alors qu'on le connaît depuis des centaines d'années en France. Le terrorisme actuel (à savoir islamique) est la conjonction de la haine de l'occident par des fanatiques islamistes et de la recherche d'un ennemi par les américains après la disparition du bloc soviétique. L'ampleur de la menace a un impact économique important.

Dans un second temps, il est d'importance d'avoir, en France et en Europe, un directeur de sécurité qui soit un généraliste au sein des entreprises. L'attaque d'une entreprise peut avoir de terribles répercussions mais la situation semble calme. Pour le moment une attaque sur des civils (type Bataclan) a davantage d'impacts, d'autant que les quelques tentatives pour attaquer une entreprise n'ont pas été

couronnées de succès. Mais cela ne garantit pas que les systèmes de sécurité sont assez solides. Toute entreprise a des mesures actives et passives à prendre pour assurer sa sécurité. Elle doit également en assurer le suivi et la maintenance dans la durée. L'ensemble est complexe et le risque de failles est réel. Avec la montée de l'islamisme radical, l'entreprise est confrontée à un défi. Ses dirigeants doivent faire face à toute une série d'événements d'importance très variable et d'impacts croissants : incivilités, pressions (exemple : cuisine hallal, ...), menaces pouvant mener à la violence primaire. Il existe une sorte d'échelle de la violence dans l'entreprise pouvant mener à la violence proprement dite et à l'ultra violence (attentats). Elle peut être un lieu de préparation d'une action vers l'extérieur, d'une action interne ou des deux à partir du moment où un individu ou un groupe interne en est le support. Le directeur de sécurité doit résoudre une multitude de problèmes en interne (origine interne) et en externe (attaque venant de l'extérieur). Il doit être en mesure de répondre à toutes ces situations qui s'appuient ou utilisent des modes d'action variés : vols, piratages, menaces, etc... Il doit donc être un généraliste capable de coordonner l'action d'un certain nombre d'experts qui sont des spécialistes de chacun des domaines concernés. Cette approche, adaptée à la complexité des problèmes rencontrés, est une nouveauté dans le monde de la sécurité des entreprises en France. Le directeur de la sécurité doit être en mesure d'agir rapidement et efficacement. Son principal problème est d'avoir l'information (interne et externe) afin d'anticiper et d'imaginer des mesures de prévention actives ou passives. A ce stade l'efficacité passe par l'échange avec les collègues et l'administration territoriale. Selon monsieur Alain JUILLET : « Il peut y avoir et il doit y avoir des échanges permanents dans les deux sens entre le privé et le public pour être plus efficace ». C'est ce qu'on appelle la co-production de la sécurité. Une piste envisagée serait que les directeurs sécurité (qui sont à 60 % issus de l'armée et de la police) soient habilités « secret défense » pour avoir accès à l'information utile et être le point de passage de l'information vers l'entreprise. En France, on observe depuis longtemps une démission des pouvoirs publics, des entreprises et de la société sur les problèmes islamiques par peur d'être taxé d'islamophobie ou de stigmatisation. Ceci entraîne des violations régulières des lois de la République et la volonté d'aller plus loin pour les personnes concernées afin de tester la capacité de résistance et les failles du système. Une solution simple pour limiter les effets de la radicalisation en entreprise, en identifiant ceux qui la portent, pourrait consister à mettre une femme en bout de chaîne de recrutement. Un candidat refusant de lui serrer la main serait une indication de son appartenance possible au salafisme extrémiste, sans toutefois que cela le définisse comme un terroriste. Un individu isolé ne peut pas faire grand chose mais dès que se constitue un groupe, l'expérience montre que les problèmes commencent et s'amplifient avec comme finalité la perte du pouvoir par la hiérarchie dans une zone de l'entreprise. Surveillées par les médias, les entreprises sont confrontées à un environnement complexe qui s'appuie dans notre pays sur les principes de laïcité et de liberté. L'entreprise partage avec l'éducation nationale et l'administration l'obligation de lutter contre « l'islamisation mauvaise ». Elle a un rôle important dans la construction de la société future qui sera rendue efficace par une co-production de la sécurité entre tous les partenaires concernés.



Rémy FÉVRIER CNAM

par

Docteur en sciences de gestion de l'université Panthéon-Assas Paris II, Rémy FÉVRIER est maître de conférences au Conservatoire national des arts et métiers. Ancien officier d'active et colonel de la réserve opérationnelle de la gendarmerie, il est spécialiste en intelligence économique et Sécurité des Systèmes d'information. Responsable du module « Défis sécuritaires contemporains » du MBAsp management de la sécurité de l'EONGN, il y dispense des enseignements en « Sécurité économique ».

La réponse cyber à la menace de la radicalisation

Les systèmes de l'information au cœur de la radicalisation

Les Systèmes d'Information jouent un rôle de plus en plus prégnant dans la radicalisation, au point d'en devenir aujourd'hui la colonne vertébrale.

Aujourd'hui, la France doit faire face à un véritable défi quant à la radicalisation : 1 800 Français font partie de filiales djihadistes, contre 494 belges. Les plus touchées sont la région du Nord et l'Île-de-France. La problématique majeure de l'embrigadement des citoyens dans les filiales djihadistes demeure leur retour sur le territoire aux fins de commission d'attentats. Mais comment ces personnes se radicalisent-elles ?

Les systèmes de l'information rendent de plus en plus accessible une possible radicalisation, tant ils sont nombreux : vidéos de recrutement, sites Internet, Twitter, Facebook, diffusion de magazines, jeux vidéo mis à disposition des jeunes, vidéos montrant les exploits de l'État islamique (Flame of war) etc.

Les acteurs de la lutte contre la radicalisation via les SI

Face à ce danger, la France se doit de mener une action de cyber-lutte contre cette radicalisation croissante via les Systèmes d'Information.

Tout d'abord, des mesures étatiques ont été prises. Ainsi la loi sur le renseignement a-t-elle rendu possible la détection des consultations à risque et permis le blocage de certains sites. Par ailleurs, à travers « Stop djihadisme », l'État a mis en place une véritable lutte contre la propagande et utilise alors le même vecteur que les terroristes pour combattre les djihadistes. Néanmoins, l'État a conscience que sa seule action risque de ne pas être suffisante et fait donc appel aux bonnes volontés afin que celles-ci relayent son contre-discours sur l'ensemble des réseaux sociaux.

Certaines actions sont également menées par les acteurs Internet eux-mêmes. Grâce à l'algorithme « The Redirect Mood », Google a permis de rediriger les personnes faisant des recherches pour se radicaliser vers des sites comportant des témoignages de personnes repenties. Facebook, quant à lui, a mis en place un moyen de signalement des contenus visant à la radicalisation. Enfin, Twitter a fait de même en proposant un système de signalisation à trois niveaux : grand public, signalement prioritaire et forces de l'ordre.

Cependant, malgré la mise en place de dispositifs de lutte contre la radicalisation, la réalité est plus complexe et les entreprises privées ne sont pas en mesure de s'investir à 100 % dans cette lutte. En effet, celles-ci fonctionnent au nombre de « clics » sur leur site et elles n'ont guère envie d'être accusées de travailler avec le gouvernement. De plus, les algorithmes mis en place, comme celui de Google, nécessitent encore un perfectionnement, d'où l'importance du travail de la recherche et développement dans la lutte contre la radicalisation.

La difficulté de la lutte contre la radicalisation via les SI

Si on peut considérer aujourd'hui qu'il existe une véritable mobilisation contre le processus de radicalisation via les systèmes de l'information, la tâche demeure complexe, notamment face à la multiplicité des techniques employées par les djihadistes et à l'art qu'ils ont de dissimuler leurs actions sur le web. Par exemple, l'usage stéganographique, c'est-à-dire la transformation de pixels d'une photo pour faire passer un message, est très répandu et il permet la diffusion de modes opératoires auprès de djihadistes potentiels, à l'instar de « How to survive in the west », véritable guide pour agent dormant. Les terroristes utilisent également des messageries sécurisées, tel que « Télégramme ».

En conclusion, les systèmes de l'information sont aujourd'hui au cœur de la radicalisation dans la mesure où ils favorisent une large diffusion de la doctrine djihadiste puisqu'ils sont accessibles par le plus grand nombre. Face à ces actions terroristes, il demeure nécessaire de maintenir une pression étatique, notamment sur les gérants du net (fournisseurs d'accès, moteurs de recherche et applications collaboratrices) afin que ceux-ci développent des algorithmes plus performants permettant d'accroître l'efficacité de la lutte contre la radicalisation. Par ailleurs, une telle lutte dépasse le cadre même de l'État et il apparaît aujourd'hui essentiel de favoriser une capacité réactionnelle avec les autorités religieuses concernées, à l'instar des imams qui, sur Internet, luttent contre l'extrémisme.



général d'armée (2S) Marc WATIN-AUGOUARD DIRECTEUR DU CREOGN

PRÉSIDENT DU CECYF
FONDATEUR DU FIC

par le

Discours de clôture

MM.

Peut-on clore ce colloque, une manifestation qui s'inscrit désormais dans la durée, dans la continuité d'une réflexion féconde partagée par la gendarmerie, l'université Paris Panthéon-Assas, HEC et le monde de l'entreprise ?

Prononcer un discours de conclusion serait redire avec beaucoup moins de talent ce que les orateurs ont déjà exposé. Je les remercie de leur contribution en associant bien sûr les animateurs des deux tables rondes.

Un discours d'ouverture ? Encore moins ! Car ce ne serait pas courtois de laisser entendre que les intervenants n'ont pas suffisamment élargi le champ de leur investigation.

J'ai choisi plus simplement de vous livrer quelques réflexions personnelles que m'inspirent les temps que nous vivons.

La première réflexion n'étonnera pas ceux qui me connaissent et qui savent que c'est l'un des fils conducteurs de mes recherches depuis 1992. Elle porte sur le continuum défense-sécurité. Avec le terrorisme, ce n'est pas seulement un concept, c'est une réalité. Cette situation sans véritable équivalent dans l'histoire est liée à la mondialisation, à l'accroissement des flux humains, matériels et immatériels. Il n'y a plus de « sanctuaire ». Le terrorisme n'est pas un phénomène nouveau, mais ce qui est nouveau c'est son caractère planétaire. Nos sociétés avaient l'habitude de traiter les abcès ; elles semblent aujourd'hui dépourvues devant l'eczéma, c'est-à-dire la diffusion d'une conflictualité parfois « low cost » qui donne l'avantage au faible par rapport au fort, lequel ne sait ni le jour ni l'heure... Il n'y a pas de champ de bataille ni de « zone de sécurité prioritaire » : le terrorisme est ubiquitaire, tous azimuts ! Il emprunte à la criminalité et à la guerre ce qu'elles ont de pire : le mépris de l'innocence.

La défense et la sécurité intérieure s'interpénètrent en gommant les frontières traditionnelles, en créant un domaine commun, hybride, « androgyne », où civils et militaire conjuguent leur action dans un contexte qui n'est ni la paix ni la guerre, au sens traditionnel du terme. Cette mixité, dont on n'identifie la dominante qu'en s'appuyant sur un critère finaliste (s'agit-il de lutter contre des criminels ou de combattre une « armée terroriste » ?), cette mixité aboutit à une forme de militarisation de la police et de policierisation des militaires. Où est le bobby de Rober Peel, sans arme, doté d'un sifflet pour alerter ses collègues ? Où est la police de proximité chère à Pierre Joxe au début des années quatre-vingt dix ? Que dire des « combattants » devenus, par la réquisition préfectorale, agents de police administrative et accomplissant des tâches que seul le symbole qu'ils représentent distingue des polices municipales, voire des services privés de sécurité ? S'il s'agit d'accroître une interopérabilité des forces civiles et militaires, cette tendance renforce la lutte contre le terrorisme. Mais si elle a pour conséquence de

mélanger les genres, en donnant aux policiers la « militarité » sans les exigences suprêmes du statut et aux militaires la « policierité » sans les compétences, le brouillage des identités peut avoir des effets pervers.

La convergence des métiers n'est pas la moindre des conséquences de la lutte contre le terrorisme, car elle impacte directement les pratiques professionnelles comme elle a une incidence sur la politique des moyens publics ou privés. Le rapprochement des services de renseignement civils et militaires, comme l'organisation et l'équipement des forces en témoignent.

Oserais-je ajouter que le terrorisme conduit aussi à une forme de militarisation de la société civile ?

Je pense au renforcement de la sécurité privée, à la place de plus en plus importante qu'elle tient dans l'offre de sécurité. Autrefois, Gilbert Bécaud invitait à venir voir les avions sur l'aéroport d'Orly. Aujourd'hui, le badaud ne voit plus d'avion, mais il est contrôlé par de très nombreux services publics et privés.

Je pense aussi aux règles de plus en plus strictes imposées aux opérateurs d'importance vitale, à la multiplication des mesures de sûreté, dans les ports, les aéroports, les lieux ouverts au public.

Je pense enfin, à la nécessité de rapprocher, par le biais de la sécurité économique, le monde de l'entreprise et la gendarmerie, dont « l'ingénierie militaire » (organisation, conception, planification, conduite opérationnelle et logistique) peut être utilement exportée, tandis qu'elle peut bénéficier en retour d'une riche expérience managériale. La coproduction de la sécurité est d'autant plus nécessaire que la transformation numérique contribue aussi au continuum défense-sécurité et exige des réponses composites.

Ce continuum défense sécurité s'arrête cependant devant le dis-continuum du droit : sur les théâtres d'opération, c'est le droit de l'ONU (art.51 de la Charte) et le droit des conflits armés (c'est-à-dire le droit de Genève et de La Haye) qui légitiment et encadrent l'action. Depuis le territoire national jusqu'à l'entrée du théâtre, c'est le droit commun, notamment le droit pénal et le droit de la coopération judiciaire internationale qui s'appliquent.

C'est précisément sur le droit national que porte ma deuxième réflexion.

Depuis la loi sur la sécurité quotidienne du 15 novembre 2001, façonnée « à chaud » à la suite des attentats du 11 septembre, toutes les lois de sécurité ont comporté, à titre principal ou accessoire, des dispositions relatives au terrorisme. Cette loi – dite LSQ- a d'ailleurs introduit l'obligation de conservation des données de connexion, car on venait de prendre conscience de la maîtrise d'Internet par les terroristes.

Si l'on s'intéresse aux trois dernières années, on peut citer la loi du 13 novembre 2014 relative au terrorisme, la loi du 24 juillet 2015 sur le renseignement, la loi du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, les lois sur l'état d'urgence modifiant la loi du 3 avril 1955, la loi sur la sécurité publique du 28 février 2017 publiée aujourd'hui au Journal officiel.

Quelle profusion de textes ! Quelle frénésie poussant parfois certains à se lancer dans la surenchère pour proposer l'amendement « choc » ! Combien de textes n'ont pas d'autre vertu que celle de donner l'illusion de la réponse par le droit à un enjeu qui le dépasse. Avons-nous la « tentation du droit » pour nous rassurer ? Demandons-nous au droit d'être l'omega, c'est-à-dire la résolution, alors qu'il n'est que l'alpha, la condition. L'encre et la sueur du législateur n'ont jamais épargné le sang et les larmes.

Étions-nous si en retard pour faire enfler notre corpus juridique et fallait-il effectivement adapter le droit dans l'urgence face à une évolution de la menace ? Sans aucun doute aussi.

Pour soutenir la pertinence de l'inflation du droit, il convient de reconnaître que notre corpus pouvait être lacunaire face à un décalage profond entre le comportement des prédateurs et les instruments de répression au regard des manifestations contemporaines du terrorisme : la provocation et l'apologie, l'appel au djihad, la radicalisation, l'entreprise individuelle, etc.

Lacunaire aussi s'agissant des pouvoirs d'investigations donnés aux enquêteurs et de l'encadrement des pratiques des services de renseignement.

Lacunaire également, car les enjeux de sécurité qui traversent les entreprises exigent une adaptation législative et jurisprudentielle du droit du travail et des relations internes. Je pense en particulier à l'impact de la transformation numérique sur l'accès aux moyens de communication en ligne, à certains comportements pouvant relever d'une forme de radicalisme ou s'en rapprocher singulièrement.

Mais, sous la pression de l'événement, il arrive cependant que la plume du législateur dérape ou soit moins précise. Le droit de l'exception n'est pas l'exception au droit !

Plusieurs décisions récentes du Conseil constitutionnel ou arrêts du Conseil d'État ou de la Cour de cassation nous rappellent que l'extraordinaire ne remet pas en cause l'État de droit, même en période d'état d'urgence. C'est d'ailleurs le piège dans lequel les terroristes voudraient nous faire tomber. La dernière décision du 10 février dernier, relative à une question prioritaire de constitutionnalité soulevée par la Cour de cassation, a donné au Conseil constitutionnel l'occasion de montrer l'effectivité de son contrôle et la continuité de sa jurisprudence. En l'espèce, l'article du code pénal, instituant depuis juin 2016 un délit de consultation habituelle des sites à caractère terroriste, a été censuré parce qu'il était ni nécessaire, ni adapté, ni proportionnel à l'objectif poursuivi. La plaidoirie de François Sureau devant les Sages est un modèle du genre. Sortir du principe de légalité, c'est perdre la légitimité. Le nouvel article résistera-t-il à une future QPC ?

Le droit modifie aussi certains périmètres traditionnels. C'est un aménageur de terrain, un traceur des limites du cadastre des compétences.

Depuis 1795, depuis l'élaboration du code des délits et des peines, nous connaissons et pratiquons la *summa divisio* du droit. Celle qui en vertu de la séparation des pouvoirs confie à l'exécutif la police administrative, par nature préventive, et à l'autorité judiciaire la police judiciaire, par définition répressive. Les récentes lois de sécurité élargissent considérablement le champ de la police administrative, notamment des polices administratives spéciales. Je pense à la loi sur le renseignement, à la loi sur l'état d'urgence. Parfois la police judiciaire rattrape le retard, comme le montre la loi du 3 juin 2016 qui aligne les techniques spéciales d'enquête mises en œuvre par des officiers de police judiciaire (OPJ) sur celles des services de renseignement.

Cette évolution affecte la « tectonique des plaques » : ici un juge judiciaire, le juge des libertés et de la détention ou le juge d'instruction, au cœur de l'enquête par nature transparente et contradictoire et, de l'autre côté, des autorités administratives dépendantes ou indépendantes dont les décisions, sauf référé, sont éventuellement contrôlées a posteriori par le juge administratif.

Si l'article 66 de la Constitution confère à l'autorité judiciaire la sauvegarde de la liberté individuelle, nous savons que le Conseil constitutionnel n'a pas reconnu au juge judiciaire un monopole sur la protection des libertés. Le juge administratif a prouvé et prouve par ses jugements et arrêts qu'il est aussi un rempart.

Il n'empêche que ce glissement vers le préventif sera sans doute considéré dans quelques années par l'historien du droit comme une conséquence du terrorisme, avec la nécessité d'agir le plus en amont possible pour éviter le pire.

Les contenus provoquant au terrorisme ou en faisant l'apologie illustrent bien cette orientation.

Certes sont désormais gravées dans le code pénal - et non plus dans la loi sur la presse - les infractions qui s'y rapportent, mais la plupart des mesures prises, hors référé judiciaire et hors infractions constatées, relèvent de la police administrative : retrait, blocage, déréférencement sont principalement mis en œuvre par le ministère de l'Intérieur, notamment par l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC). C'est aussi une personnalité qualifiée désignée au sein de la CNIL qui en assure le contrôle.

Le droit saisit de plus en plus l'immatériel, notamment sous l'influence du développement de l'espace numérique.

Le cyberspace a été longtemps considéré au travers des systèmes de traitement automatisé de données. Les couches matérielles et logicielles font encore l'objet de toutes les attentions, principalement au regard des malwares et de leurs effets. Mais on découvre aujourd'hui l'importance croissante de la couche sémantique: celle des données. Ces données sont la matière vive de la transformation numérique pour leur valeur marchande, pour ce qu'elles permettent de faire, mais aussi et surtout pour le message qu'elles portent, que ces données soient structurées ou non.

Avec quatre milliards d'internautes en 2020, un développement fulgurant de la mobilité et des systèmes connectés, avec des services de communication en ligne et des réseaux sociaux qui se développent

et permettent une transmission d'informations d'une viralité redoutable, nous voyons émerger la dimension cognitive de l'espace numérique.

Avec elle se démultiplie la puissance du verbe, du discours. En 1970, Michel Foucault disait dans sa leçon introductive au Collège de France : « je suppose que dans toute société la production du discours est à la fois contrôlée, sélectionnée, organisée et redistribuée par un certain nombre de procédures qui ont pour rôle d'en conjurer les pouvoirs et les dangers, d'en maîtriser l'événement aléatoire, d'en esquiver la lourde, la redoutable matérialité ».

Depuis, le web, les réseaux sociaux ont profondément modifié nos modes d'expression. La pensée foucauldienne peut-elle encore expliquer le discours, tant la production, la sélection, la redistribution du discours échappe aujourd'hui aux procédures traditionnelles ? Certes, interviennent des « modérateurs », mais que lissent-ils en vérité ? Pas l'ultra-violence du « verbe » terroriste.

La fragilité de la couche cognitive est sans doute la tendance lourde des prochaines années.

L'action en amont des systèmes de traitement automatisé de données (threat intelligence, détection des signaux faibles avec le big data, mesures prises depuis la loi de programmation militaire du 18 décembre 2013) peut laisser espérer une amélioration sensible de la cybersécurité. Dans cette perspective, il y a fort à parier que le « maillon faible » sera demain celui des contenus qui viseront des individus abandonnés dans un désert surpeuplé de solitaires.

Sans recul, sans esprit critique, sans discernement, les proies fragiles tombent et tomberont plus encore dans le piège d'un mécanisme d'endoctrinement qui emprunte la dangereuse efficacité des dérives sectaires. Du contresens vers le non-sens, le parcours offert aux esprits les plus réceptifs leur offre une lecture déformée par le prisme de la haine.

La « bataille du sens » est bien engagée ! Nous la gagnerons ou nous serons laminés. Daesch a ouvert les hostilités notamment en défaçant plusieurs milliers de sites web, en diffusant une propagande morbide accessible à tous.

Sans doute la contre-propagande, la lutte par les voies administratives et judiciaires contre ces contenus illicites sont-elles des voies et moyens auxquels il ne faut pas renoncer. Mais ils ne sont pas suffisants ! Le rejet est vain sans projet !

Chacun détient une particule du sens. Dans cette bataille, chaque citoyen est combattant par sa vigilance, par sa capacité à convaincre. Il est appelé à coproduire un discours qui recueille l'adhésion du plus grand nombre. Il est appelé à contribuer à la trame de résilience intellectuelle et morale. La responsabilité est d'abord individuelle avant d'être collective. Mais l'exercice est plus difficile s'agissant d'une coproduction qui échappe au strict domaine de l'objectif pour entrer dans celui du subjectif. Tout le monde ne partage pas la même approche du terrorisme...Héros pour les uns, salauds pour les autres. Ce sont donc les idées qu'il faut combattre.

Ce mouvement brownien des idées, fruit d'une démarche collaborative, est distribué, comme l'est le réseau Internet. La vérité ne viendra pas soudain d'en haut, grâce à je ne sais quelle personne providentielle, mais sera le fruit d'une démarche du bas vers le haut, bottom up .

Dans ce contexte, les responsables politiques, militaires, les chefs d'entreprise seront-ils ubérisés ?

Assurément non ! Mais toutes les personnes en charge de responsabilités doivent retrouver les voies de la stratégie. C'est une chance historique.

On ne leur demande pas seulement de répondre à la question « comment ? » mais aussi - et surtout ! - de satisfaire à une quête du « pourquoi ? ». Désormais au centre d'une galaxie et non plus sur leur piédestal, ils ne seront légitimes que s'ils sont capables de proposer une perspective, d'anticiper, de dépasser l'horizon du futur, de tenir un discours sur le sens qui replace l'Humain au cœur du débat. « En notre temps, la seule querelle qui vaille est celle de l'Homme. C'est l'homme qu'il s'agit de sauver, de faire vivre et de développer », disait le général de Gaulle, en 1959.

Mais pour être audibles, ces chefs, ces dirigeants, ces managers doivent être exemplaires. L'éthique et la déontologie ne sont pas des options, une norme de conformité, mais une exigence fondant leur légitimité.

Tous les détenteurs d'attributions régaliennes impliqués dans la lutte contre la violence et le radicalisme doivent aussi comprendre qu'à « vaincre sans gloire on triomphe avec péril » et qu'il faut ainsi savoir perdre certaines batailles si l'on veut gagner la guerre.

Leur engagement doit s'inscrire dans la dialectique sécurité/liberté. Cette dialectique n'est pas nouvelle, car elle fonde notamment la jurisprudence constante sur l'ordre public : le bon ordre, la tranquillité, la sécurité, la salubrité. Mais elle prend une dimension toute particulière à l'ère numérique en raison des capacités inédites d'intrusion dans la vie privée.

Sécurité et liberté, deux sœurs siamoises soudées, tout en ayant leur propre personnalité !

Sécurité et liberté : l'équilibre suprême ! L'une ne va pas sans l'autre !

La sécurité sans liberté, c'est le totalitarisme, le Big Brother, la fin de l'intimité, de la sphère d'autonomie de chaque citoyen! La liberté sans sécurité, c'est la loi du plus fort, le Faustrecht, le « rossignol face à l'épervier ».

La sécurité est fille de la crainte, la liberté fille de l'audace. Leur confluence fait le lit de la sagesse et de l'ardeur. « Sagesse et ardeur », telle doit être la devise de notre MBA qui a pour ambitions de former des responsables de la résolution des crises!

C'est-à-dire des hommes et des femmes issus notamment de la gendarmerie et du monde de l'entreprise à qui l'on demande un comportement « extra-ordinaire », lorsque plus rien ne fonctionne normalement, lorsque les commentateurs se taisent, quand les faux prophètes se cachent et alors que les citoyens se tournent vers eux dans la nuit du doute pour une requête qu'ils doivent satisfaire: « s'il te plait, dessine-moi l'espérance ! ».

Cette espérance, c'est d'abord cette petite flamme qui est en nous. Ensemble nous pouvons créer la lumière face à l'obscurantisme, aux ténèbres que nous proposent les terroristes. Cette lumière les anéantira plus que le droit et les armes. Si nous ne sommes pas capables de ce sursaut, alors il ne restera qu'une seule solution pour raviver la flamme : « le fil de l'épée » !

MBA SP MANAGEMENT de la SÉCURITÉ



Admission à BAC +5

Formation continue

Part time 12 ou 24 mois

- Premier MBA spécialisé sûreté, conçu par une école de service public, pour tous les cadres du privé et du public
- Développez votre **leadership**, étendez vos perspectives stratégiques et managériales de la sûreté
- Managez la **performance** de vos propres ressources pour obtenir le meilleur impact au profit de votre organisation

Nous contacter

+33(0) 1 64 14 33 67 et +33(0) 6 88 18 55 50

contact@mba-securite-eogn.fr

www.mba-securite-eogn.fr



en partenariat

avec la participation de

UNIVERSITÉ
PANTHÉON-ASSAS
- PARIS II -

HEC
PARIS



**École des officiers
de la gendarmerie nationale**
www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/eogn

01 64 14 33 00

NOS PARTENAIRES ACADÉMIQUES



**UNIVERSITÉ
PANTHÉON-ASSAS**

- PARIS II -

PARTENAIRE

MOMΣNTYS
CORPORATE COMMUNICATION AGENCY